

Investir

Offre de produits pour particuliers





Votre capital mérite un rendement optimal

Vous disposez d'une certaine somme dont vous pouvez vous passer pendant quelques années?

Bien sûr, les frais imprévus tombent rarement au bon moment et il est toujours préférable de prévoir certaines dépenses à l'avance. Avoir un matelas financier à portée de main est donc sage, mais inutile pour autant d'y réserver un montant trop important: le reste de votre épargne mérite un rendement optimal. Vos économies doivent fructifier car vous en aurez toujours besoin un jour ou l'autre.

Placements et produits de rente	4
Les différentes formules de rendement	5
C'est vous qui définissez le mix de placements	6
Fonds branche 23	7
Invest 23	11

L'assurance de placement

Invest

Bénéficiez d'un rendement à long terme

Le pas qui sépare l'épargne des placements n'est pas si grand. Il est en effet déjà possible d'investir à partir de 5.000 euros. Pourquoi votre partenaire et vous-même pourriez envisager d'investir de l'argent? Les raisons peuvent être très variées: acheter une maison ou une résidence secondaire, se constituer un capital pension complémentaire. Ou simplement aider les enfants à prendre un bon départ dans la vie, plus tard. Mais investir ne rapporte réellement qu'à long terme. Vous devez compter au moins 8 ans. Et même plus si possible.

Bénéficiez d'un rendement quelles que soient les conditions du marché

Dans un monde idéal, vous devriez pouvoir investir à un taux d'intérêt élevé, garanti pendant une très longue période. Mais dans la réalité, il arrive parfois que le taux d'intérêt soit tellement bas qu'il ne compense même pas l'inflation et que vous perdiez donc du pouvoir d'achat. Vous pouvez opter, lorsque les taux d'intérêt garantis sont faibles, pour un fonds de placement performant (branche 23) au rendement potentiellement plus élevé. Si vous pensez que votre fonds de placement a atteint son maximum, vous pouvez vous rabattre sur la sécurité d'un rendement garanti (branche 21).

Mais le mix de placement optimal pour vous à un moment donné dépendra en premier lieu de votre profil d'investisseur et de vos objectifs à court et long termes.

Grâce à Invest de Baloise Insurance, votre capital investi rapportera plus.

Produits de rente

Retirez un revenu complémentaire de votre épargne

Vous disposez d'un certain capital de rentier? Vous épargnez déjà depuis des années ou votre assurance de groupe ou plan d'épargne-pension vous a rapporté un joli capital. Vous avez hérité? Ou encore vendu une maison pour disposer de moyens financiers supplémentaires? Quoi qu'il en soit, ce supplément de capital peut être mis à profit pour améliorer votre niveau de vie sous la forme d'un revenu périodique supplémentaire.



Les différentes formules de rendement

Invest est une assurance vie où la prime nette peut être investie dans un compte Branche 21 et/ou des fonds Branche 23.

Compte branche 21 + participation bénéficiaire

Vous souhaitez protéger votre capital investi? Et avoir la sécurité d'un rendement minimum fixe, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire annuelle?

Optez alors pour ce compte branche 21. Le montant de la participation bénéficiaire variable pourra être réinvesti dans le même compte branche 21 ou dans des fonds branche 23.

Compte branche 21 0 % + participation bénéficiaire

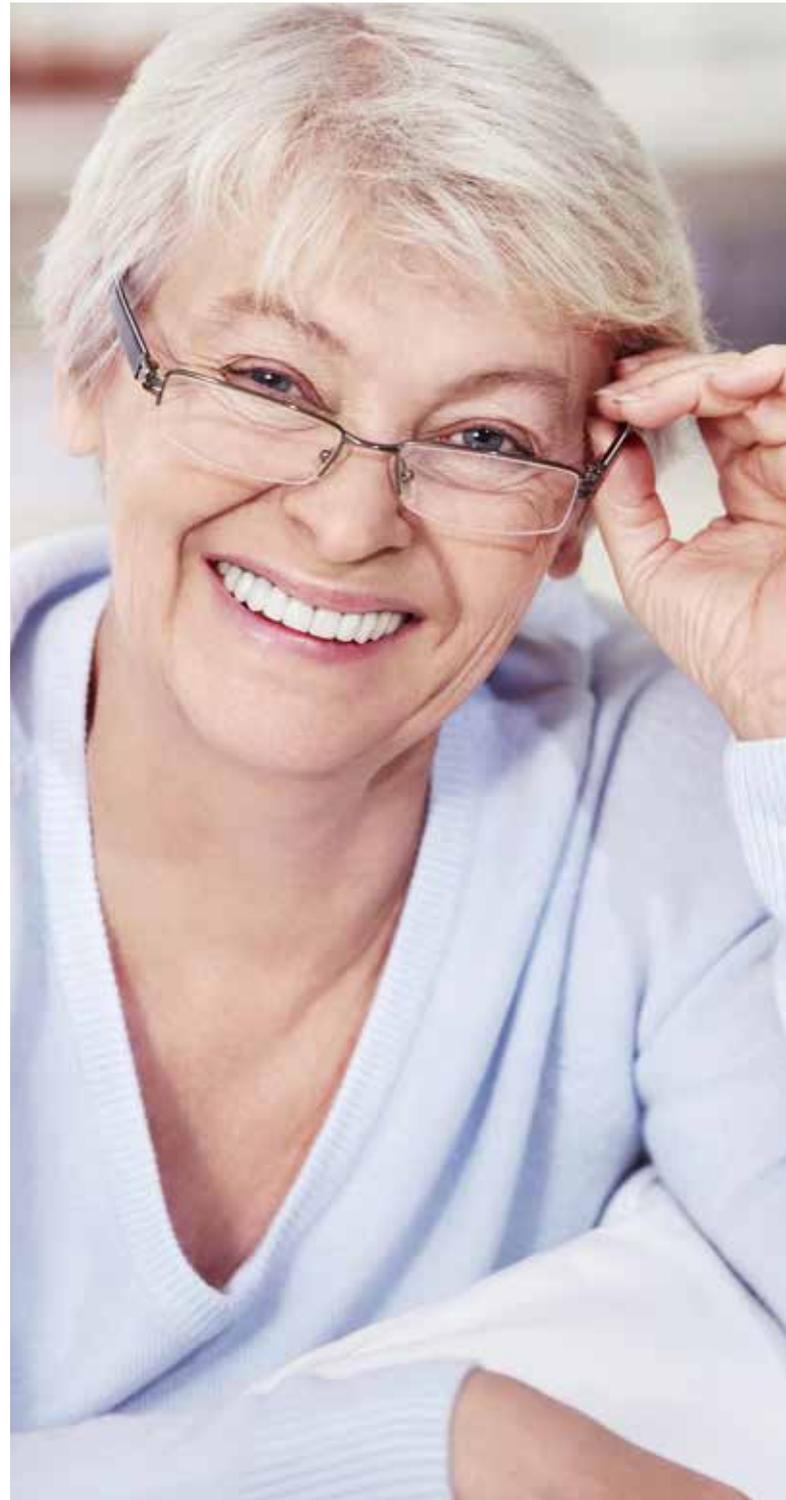
Vous voulez associer la protection de votre capital investi à un rendement potentiellement plus élevé? Optez alors pour la formule sans taux minimum fixe. L'intégralité du produit du placement sera alors versée sous la forme d'une "participation bénéficiaire".

- ➔ Et comme le placement n'est assorti d'aucune garantie de rendement, les gestionnaires financiers ont davantage de marge pour pratiquer une gestion dynamique de leur portefeuille de placement. Vous pouvez ainsi profiter du potentiel de rendement des marchés financiers. La participation bénéficiaire peut être réinvestie dans le même compte branche 21 ou dans des fonds branche 23.

Fonds branche 23

Ces fonds d'assurance de Baloise Insurance vous permettent d'investir dans des fonds de placement externes de gestionnaires de fonds renommés. Votre épargne profite ainsi de l'expertise de différents gestionnaires de fonds dont les connaissances et l'expérience en matière de placements sont généralement réservées exclusivement aux grandes fortunes.

La valeur et le rendement de ces fonds branche 23 ne sont toutefois jamais garantis. Les fonds de placement comportent (presque) toujours un risque d'investissement. La valeur du fonds de placement est exprimée en valeur d'inventaire et celle-ci varie en permanence. La valeur actuelle de votre assurance de placement dépend donc de l'évolution de ce cours.



C'est vous qui définissez le mix de placements.



Vous pouvez investir dans le compte branche 21, le compte branche 21 0 %, les fonds branche 23 ou une combinaison de ceux-ci. Invest est un produit dit combiné qui vous permet de combiner plusieurs formes de placement. Vous devrez bien souvent ajuster votre stratégie de placement par la suite, en fonction des événements au niveau de votre sphère personnelle.

Si votre horizon de placement est relativement long, toutes les formules de rendement entreront en principe en ligne de compte. La stratégie de placement optimale dépendra dans une large mesure de votre profil de risque.

Les possibilités pour augmenter le rendement potentiel de votre placement en toute sécurité sont multiples :

Participation bénéficiaire dans la branche 23

Baloise Insurance peut vous verser une participation bénéficiaire variable chaque année pour l'épargne que vous avez investie dans la branche 21. Cette participation bénéficiaire peut ensuite être réinvestie dans la branche 23. De quoi donner un petit coup de pouce à votre épargne grâce à des gestionnaires de fonds renommés.

Compte branche 21 0 %

Vous demandez à Baloise Insurance de gérer votre compte branche 21 de manière plus dynamique avec la perspective d'un rendement plus élevé les bonnes années boursières.

Combinaison branche 21/branche 23

La méthode idéale pour obtenir un rendement supérieur au final consiste à investir directement une partie de votre épargne dans la branche 23. Le pourcentage dépendra naturellement de votre profil de risque personnel. Diversifier votre placement entre différents gestionnaires de patrimoine est la décision la plus intelligente que vous puissiez prendre.

Fonds branche 23

Gestionnaires indépendants

Baloise Insurance a fait une sélection de fonds de placements de plusieurs gestionnaires de fond renommés. La sécurité a toujours été notre point de départ, aussi pour la composition de notre gamme de fonds. Nous avons principalement opté pour des fonds d'actions globaux et des fonds mélangés offrant une répartition poussée de placements en portefeuille. Il s'agit de fonds gérés activement pouvant faire valoir des rendements historiques significatifs. Ces fonds de placement sont des valeurs sûres et leurs gestionnaires sont des experts qui suivent de très près la situation du marché.

Fonds d'actions

European Equity Fund

Géré par **Capfi Delen AM**

Fonds de placement qui investit dans des actions européennes cotées en bourse aux capitalisations boursières plus importantes des bourses européennes. Les investissements en actions libellées en devises faibles seront évités tant que possible.

Classe de risque: 1 2 3 [4] 5 6 7

Emerging Markets Fund

Géré par **BlackRock**

Fonds de placement investi au moins à 70 % dans des actions de sociétés établies ou principalement actives économiquement sur des marchés émergents. Le gestionnaire peut également investir dans des actions d'entreprises établies ou principalement actives économiquement sur des marchés développés, mais ayant également des activités importantes sur les marchés émergents.

Classe de risque: 1 2 3 [4] 5 6 7

Investissement Fund

Géré par **Carmignac Gestion**

Fonds de placement investi au moins à 60 % dans des actions internationales. La stratégie de placement ne connaît a priori pas de restrictions en matière de répartition par zone, secteur, type ou taille des valeurs.

Classe de risque: 1 2 3 [4] 5 6 7

European Growth Fund

Géré par **Fidelity International**

Actions européennes

Le portefeuille est constitué simplement sur la base d'une sélection d'actions individuelles à haut potentiel, sans restrictions d'investissement.

Classe de risque: 1 2 3 [4] 5 6 7

Agressor Fund

Géré par **Financière de l'Echiquier**

Fonds de placement visant un rendement à long terme en investissant surtout sur les marchés d'actions européennes, par sélection d'actions et trading. Le fonds investit aussi bien dans les small caps que les mid caps et large caps de tous les secteurs, avec au moins 60 % investis dans des actions européennes et maximum 10 % dans des actions non européennes. Le fonds ne peut investir plus de 40 % dans des obligations et des instruments monétaires.

Classe de risque: 1 2 3 [4] 5 6 7

Fonds de liquidités

Euro Cash Fund

Géré par **Capfi Delen AM**

Fonds de placement investi surtout dans des instruments de trésorerie libellés en euro d'une durée inférieure à 1 an et dans des liquidités. La gestion vise un rendement le plus proche possible de celui du marché monétaire. Horizon de placement: au moins 2 ans

Classe de risque: [1] 2 3 4 5 6 7

Fonds branche 23

Fonds mixtes

Global Opportunities Fund

Géré par **Capfi Delen AM**

Fonds de placement avec un portefeuille mondial d'instruments financiers divers, pratiquant une gestion active et misant sur les opportunités changeantes offertes par les marchés.

Le fonds peut investir dans des actions, obligations, obligations convertibles, options, OTC, notes, instruments de taux, fonds, trackers, liquidités et autres titres autorisés.

Dans l'optique de l'optimisation de la gestion, les conditions du marché peuvent donner lieu à la conservation de positions importantes en liquidités.

Classe de risque: 1 2 [3] 4 5 6 7

Global Allocation Fund

Géré par **BlackRock**

Fonds de placement qui, dans des conditions de marché normales, investit au moins 70 % de la totalité de ses actifs dans des actions et des titres à taux fixe. Les titres à taux fixe comprennent les obligations et les instruments des marchés monétaires, émis par des pouvoirs publics et sociétés. Il peut également détenir des dépôts et des liquidités. Le fonds cherche à investir dans des sociétés sous-évaluées. Le risque de change entre l'euro et le dollar américain est couvert.

Classe de risque: 1 2 [3] 4 5 6 7

Patrimoine Fund

Vermögensbeheerder is **Carmignac Gestion**

Fonds de placement investi dans des actions et des obligations internationales du monde entier. Il vise un rendement absolu et régulier à travers une gestion active sans restrictions préalables en ce qui concerne la répartition par région ou secteur d'investissement. Pour limiter les risques de fluctuation du capital, le fonds investit en permanence au minimum 50 % des actifs dans des produits des marchés obligataires ou monétaires.

Classe de risque: 1 2 [3] 4 5 6 7

Activ Fund

Géré par **Baloise Fund Invest**

Fonds de placement investi dans un portefeuille mondial d'obligations, principalement d'émetteurs européens ayant une grande solvabilité, et dans des actions de grandes entreprises. Le fonds investit au maximum 40 % dans des actions (ce pourcentage peut être dépassé temporairement en fonction de la situation du marché).

Il se concentre donc principalement sur le rendement, mais offre également la possibilité d'un accroissement modéré du capital. Le fonds peut également détenir des liquidités. Les primes nettes sont investies dans le fonds BFI Activ (CHF) libellé en francs suisses.

Classe de risque: 1 2 [3] 4 5 6 7

C-Quadrat Arts Balanced Fund

Le gestionnaire de patrimoine est **Baloise Fund Invest**.

Le fonds d'investissement qui investit dans un portefeuille mondial dans les catégories d'actifs des fonds d'actions et d'obligations et des fonds monétaires. La part investie dans des fonds d'actions ou dans des titres équivalents se limite au maximum à 60 % (cette exposition peut aussi être ramenée à 0 %).

Afin de déterminer la stratégie d'investissement, on utilise un modèle mathématique qui recense les tendances sur les marchés financiers.

Classe de risque: 1 2 [3] 4 5 6 7

Fonds d'obligations

Sécurité Fund

Géré par **Carmignac Gestion**

Le portefeuille de Sécurité Fund se compose essentiellement d'obligations, de titres de créance et d'instruments des marchés monétaires (libellés principalement en euro) et d'obligations à taux variable. La moyenne pondérée des ratings des investissements obligataires est au moins "investment grade" (c.-à-d. au moins le rating BBB/Baa3). La part d'obligations assorties d'un rating inférieur à "investment grade" est limitée à 10 %.

Classe de risque: 1 [2] 3 4 5 6 7

Invest suit le cycle de vie

Adapter la stratégie d'investissement ou switcher

Vous souhaitez modifier votre mix de placements en cours de contrat? Ou mettre un terme à votre investissement dans un fonds spécifique branche 23 ? Vous pouvez transférer à tout moment la totalité ou une partie de votre réserve d'épargne du fonds branche 23 que vous avez initialement choisi vers un compte branche 21 ou un autre fonds branche 23. Vous pouvez également passer d'un compte branche 21 à un fonds branche 23. Enfin, la réserve peut aussi être transférée totalement ou partiellement d'un compte branche 21 à un autre.

Sécuriser les bénéfiques

Vous avez investi une partie des primes dans un fonds branche 23 et suivez de près l'évolution du cours de celui-ci. Vous pensez que le moment est venu de sécuriser les bénéfiques obtenus, donnez un ordre de vente d'une partie ou de la totalité de vos unités d'investissement et transférez ce montant (une fois par an) vers un compte branche 21.

Rééquilibrer

Imaginez que la stratégie de placement adoptée au début du plan de pension soit de 50/50 pour la proportion entre compte branche 21/fonds branche 23. Après quelques années, vous remarquez que cette proportion est devenue 35/65. Vous donnez l'ordre de transférer une partie du capital investi dans le fonds branche 23 vers le compte branche 21 afin de retrouver la stratégie 50/50 d'origine.

Anticiper votre retraite

Si vous souhaitez disposer d'une réserve de pension à votre retraite, les placements sous-jacents devront être vendus. Il n'est pas impossible que la valeur d'inventaire des fonds branche 23 affiche alors un niveau peu séduisant. Voilà pourquoi vous devrez passer progressivement des fonds branche 23 à un compte branche 21 au cours des années précédant votre retraite. Vous sécuriserez ainsi votre capital pension complémentaire pendant cette dernière période.



Fonds à garantie de capital

Vous pouvez constituer simplement et de manière transparente, en concertation avec votre courtier d'assurance, un "fonds à garantie de capital". En vertu de cette stratégie d'investissement, la partie branche 21 assure la garantie du capital à long terme, tandis que la partie branche 23 assure le supplément de rendement potentiel.

Prélever un montant

Imaginez que vous ayez subitement besoin d'une certaine somme pour une dépense imprévue. Vous pourrez alors prélever totalement ou partiellement votre réserve à tout moment.

Sortie avantageuse

- Prélèvement une fois par an de 15 % de la réserve (au maximum 25.000 EUR).
- Trois ans après la conclusion du contrat, possibilité de prélever un certain montant sur le compte branche 21 (sous conditions) et sur le fonds branche 23 (toujours). Vous devrez toutefois déterminer alors si le timing est opportun pour vendre des unités du fonds concerné.
- Si vous effectuez un prélèvement à l'occasion d'un événement tel que votre pension, une invalidité, le chômage, l'achat d'un logement (et autres).

Pour des informations détaillées concernant les frais, consultez la page 13.

Les partenaires peuvent également investir ensemble

Vous souhaitez investir de l'argent d'un patrimoine commun ? Dans ce cas, désignez votre partenaire comme deuxième preneur d'assurance. Vous ne pourrez alors prélever ou transférer l'épargne qu'avec l'accord des deux.

En intervenant tous deux comme assurés, vous ferez en sorte que l'épargne constituée reviendra directement au partenaire survivant en cas de décès.

-
- Au moment de conclure un contrat Invest, il est important de s'interroger sur la désignation du preneur d'assurance, de l'assuré et du bénéficiaire. Une assurance-vie donne au preneur d'assurance la possibilité d'attribuer, dans les limites légales, un capital à un ou plusieurs bénéficiaire(s) désigné(s) par ses soins.
-

Produits de rente

Vous souhaitez un revenu mensuel supplémentaire ? Invest est une assurance de placement modulable vous offrant aussi la possibilité d'opter pour des versements périodiques. Nous pouvons ainsi vous garantir un revenu mensuel complémentaire, chaque fois pour des périodes de 8 ans.

Votre courtier vous aidera à élaborer un plan de revenus optimal. Il effectuera les calculs afin que vous sachiez précisément quels seront vos revenus et ce qui vous restera par la suite.

Votre revenu mensuel dépendra de différents facteurs :

- Le montant total investi.
- La garantie d'intérêt au départ de votre plan de revenus.
- La période pendant laquelle vous souhaitez bénéficier d'un revenu supplémentaire.
- Le montant que vous souhaitez encore avoir à la fin.

Veiller sur vos proches

Une stratégie d'investissement soigneusement réfléchie est importante, mais n'oubliez pas vos proches.

Fonds branche 23

L'Assurance Décès supplémentaire facultative garantit qu'en cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire recevra au minimum 100 % du capital investi initialement dans la branche 23.

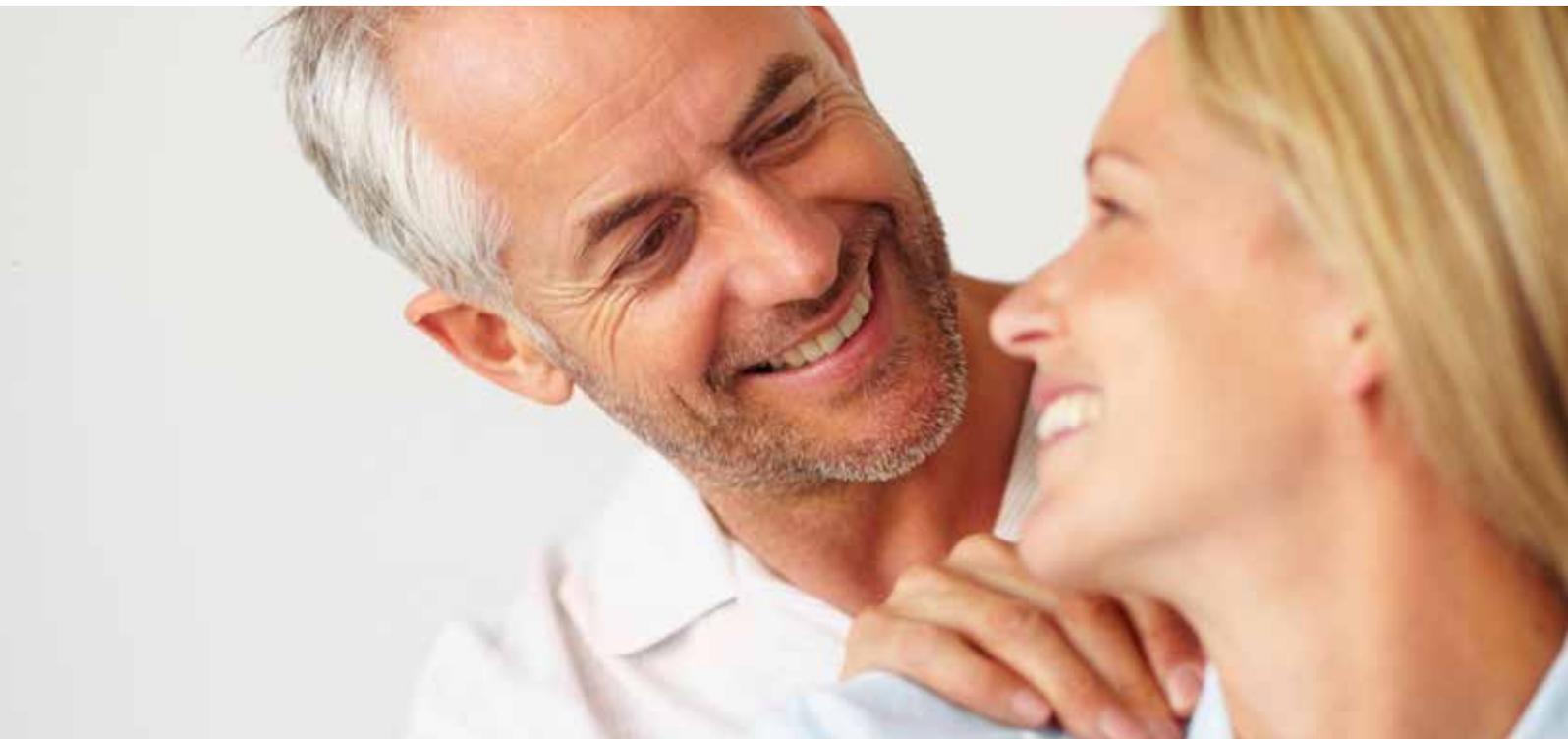
Compte branche 21

Grâce à l'Assurance Décès supplémentaire, vos proches percevront 130 % de la prime investie.

Mais vous pouvez également, en cas de décès, faire verser un capital décès minimum choisi par vos propres soins.

L'assurance de placement

Invest 23



Vous souhaitez une assurance de placement conçue spécifiquement pour les placements dans les fonds branche 23 ?

Investir à travers Invest 23 est très flexible :

- pas de date d'échéance finale fixe;
- versements supplémentaires possibles à partir de 300 euros;
- possibilité de prélever du capital avantageux après 3 ans.

Le rendement final d'un investissement dans les fonds est fortement déterminé par le timing de l'achat ou de la vente. Mais personne ne connaît avec certitude à l'avance le bon moment pour acheter ou vendre.

L'assurance de placement Invest 23 vous permet de constituer graduellement vos positions en actions par des versements libres dans des fonds de placement (branche 23). Si vous le faites pendant une longue période, vous n'achetez pas seulement à des cours potentiellement élevés, mais aussi aux moments où ces cours sont bas. Lorsque les cours sont bas, vous acquérez davantage d'unités de votre fonds branche 23 pour la même prime. Une telle stratégie représente un bon levier pour votre rendement.

Plus d'explication sur Invest

Invest, c'est quoi exactement?

Invest de Balaise Insurance est une assurance-vie individuelle à plusieurs options (Branche 21 et Branche 23) qui peut être souscrite par 1 ou 2 preneurs d'assurance au nom de 1 ou 2 assurés.

Une police à plusieurs options offre au preneur d'assurance la possibilité de déterminer d'une façon souple la proportion la plus opportune entre le rendement garanti du compte d'assurance de la Branche 21 et le rendement qui peut être plus élevé, mais qui n'est pas garanti, d'un ou de plusieurs fonds de placement de la Branche 23.

Les options suivantes sont possibles:

- soit complètement dans la Branche 21;
- soit complètement dans un ou plusieurs fonds de la Branche 23 (au min. 10 % par fonds choisi);
- soit partiellement dans la Branche 21 et dans un ou plusieurs fonds de la Branche 23 (au min. 10 % par fonds choisi et par compte d'assurance de la Branche 21).

Le choix pour une option spécifique se fait de préférence après concertation avec votre courtier pour qu'il puisse tenir compte de votre situation financière concrète, de vos connaissances, expérience et de vos objectifs d'épargne et d'investissement.

De plus, vous pouvez souscrire une assurance Décès complémentaire avec un capital décès de:

- soit, la réserve constituée avec un montant minimum fixe au choix;
- soit, la réserve constituée avec comme minimum 130 % de la prime versée (hors taxes sur la prime);
- soit, la réserve constituée avec comme minimum les primes versées (hors taxes sur la prime).

Par "réserve", on entend le montant constitué à un certain moment, consistant

- pour les assurances de la Branche 21: en les primes nettes capitalisées (diminuées des frais de gestion) et de la participation bénéficiaire acquise;
- pour les assurances de la Branche 23: en les unités achetées avec les primes nettes des fonds de placement choisis par vous, multipliées par leur valeur d'inventaire respectives (diminuées des frais).

Quel est l'objectif d'investissement d'Invest?

Invest de Balaise Insurance s'adresse aux personnes qui:

- souhaitent investir d'une façon flexible dans les assurances de la Branche 21 et les fonds de la Branche 23;
- ont un horizon d'investissement de 8 ans ou plus, mais qui dans certaines circonstances veulent disposer de façon rapide et avantageuse de leur réserve constituée.
 - Un retrait est totalement gratuit à concurrence de 15 % de la réserve par an avec un maximum absolu de 25.000 EUR.
 - Un retrait sans indemnisation de rachat est possible dans les situations sociales citées dans les conditions de la police comme: le mariage, la cohabitation légale, la naissance d'un enfant, la construction ou l'achat d'une maison, le chômage, en cas de maladie grave ou d'invalidité. En cas de retrait dans ces situations, une correction de valeur reste une possibilité.

Comme assurance de placement, Invest n'entre pas en ligne de compte pour une optimisation fiscale.

Quelle est la durée d'Invest?

Invest peut être souscrite:

- soit pour une durée indéterminée;
- soit pour une durée déterminée de 8 ans.

Quel est le montant minimal de la prime?

La prime minimale est de 5.000 EUR (taxes sur les primes et frais compris).

Paiements de primes supplémentaires de 5.000 EUR au minimum (taxes sur les primes et frais compris) sont toujours une possibilité dans une police à durée indéterminée.

Quels sont les rendements à attendre et de quoi se compose notre prestation?

• Compte d'assurance de la Branche 21

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire.

Compte Branche 21

Le taux d'intérêt garanti actuel sur la prime nette est de (au 1er juin 2016): 0,65 %. Le taux d'intérêt garanti est fixe pour une période de garantie de 8 ans, après l'expiration de chaque période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est déterminé pour les 8 années suivantes.

Compte Branche 21 - 0 %

Si on opte pour le "Compte Branche 21 - 0 %", le taux d'intérêt garanti est de 0 % pour la durée de la période de garantie de 8 ans. Cela donne à Baloise Insurance plus de possibilités pour pratiquer une gestion plus dynamique ce qui peut favoriser la participation bénéficiaire éventuelle.

Chaque année, l'assemblée générale de Baloise Insurance décide, en fonction des résultats et la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte Branche 21 choisi. L'attribution de la participation bénéficiaire et son pourcentage est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été octroyée, elle est définitivement acquise.

Garantie de capital

Le versement des montants de prime versés, les intérêts acquis et la participation bénéficiaire acquise sont garantis à tout moment par Baloise Insurance. Les frais et les taxes payés sont à charge du preneur d'assurance. De plus, en fonction du moment de remboursement, des frais de rachat peuvent être prélevés.

• Fonds Branche 23

Le rendement dépend des prestations des fonds de placement choisis par vous.

Ce rendement n'est pas garanti et aucune participation bénéficiaire n'est accordée non plus.

Le versement de la valeur d'inventaire totale des fonds choisis est garanti à tout moment par Baloise Insurance. Les frais et les taxes payés sont à charge du preneur d'assurance. Contrairement aux assurances de la Branche 21, le remboursement des montants de prime n'est pas garanti. De plus, en fonction du moment de remboursement, des frais de rachat peuvent être prélevés.

• Information annuelle

Chaque année, le preneur d'assurance reçoit un aperçu de ses opérations d'épargne et d'investissement, plus précisément des intérêts acquis, de la participation bénéficiaire acquise, ainsi qu'un état de la situation de tous les fonds Branche 23 où il a investi.

Quels sont les frais d'Invest?

Les frais mentionnés ci-après sont une compensation pour la gestion d'Invest, les frais de commercialisation et les frais de distribution interne et externe.

Frais d'entrée

Au max. 2,50 % sur les primes de la Branche 21 et de la Branche 23 jusqu'à 100.000 EUR

Au max. 2,00 % sur les primes de la Branche 21 et de la Branche 23 à partir de 100.000 EUR

Frais de gestion

- Partie de police de la Branche 21: 0,015 % par mois sur la réserve
- Partie de police de la Branche 23: 1 % annuellement mais comptabilisé chaque semaine dans la valeur d'inventaire de chaque fonds.
(à l'exception de l'Euro Cash Fund où aucun frais de gestion est imputé)

Frais de rachat (au minimum 75 EUR indexé)

• Correction de valeur sur le Compte Branche 21 pendant les 8 premières années et après

Si, au moment du rachat, le taux des OLO, pour la durée restante de la période de garantie, est plus élevé qu'au début, alors une correction de valeur peut être appliquée.

Pour les périodes de garantie après les 8 premières années, cette correction de valeur est limitée à 5 % du montant de rachat.

• Indemnité de rachat pendant les 3 premières années après le premier versement

Après application d'une correction de valeur éventuelle:

1e année: 3 %

2e année: 2 %

3e année: 1 %

- **Indemnité de rachat au cours d'une période de garantie pour le Compte Branche 21 - 0 %**
5 % sur le montant de rachat, si la valeur de l'indice MSCI Europe au moment du rachat est inférieur à 90 % de la valeur au début de la période de garantie.
Pendant les 5 dernières années des polices ayant une échéance finale, cette indemnité diminuera chaque année de 1 %. Cette indemnité de rachat remplace l'indemnité de rachat qui s'applique pendant les 3 premières années après le premier paiement de prime, étant entendu qu'elle ne sera appliquée qu'en cas de rachat de la partie de la Branche 23 et du Compte Branche 21.

Rachats mensuels

Les frais de rachat s'appliquent. À partir de plus de 12 rachats mensuels successifs, l'indemnité de rachat est de 2 % du montant de rachat mensuel.

Frais d'arbitrage entre les fonds de la Branche 23 ou de la Branche 23 à la Branche 21

Le 1er transfert de fonds par année civile est gratuit, après 0,5 % du montant de transfert.

Frais d'arbitrage entre les comptes d'assurance de la Branche 21 ou de la Branche 21 à la Branche 23

- 1er transfert de fonds par année civile: gratuit à concurrence d'au max. 15 % de la réserve de la Branche 21 au moment du transfert, sur la partie dépassant les 15 %, l'indemnité de rachat est calculée comme suit:
 - Compte Branche 21: la correction de valeur en fonction du taux OLO (voir ci-dessus);
 - Compte Branche 21 - 0 %: l'indemnité de rachat en fonction de l'indice MSCI Europe (voir ci-dessus).
- À partir du 2e transfert de fonds par année civile: l'indemnité de rachat telle que visée dans le point précédent, majorée d'un frais supplémentaire de 0,5 % sur le montant de la réserve à transférer (ce montant est diminué de l'indemnité de rachat déjà prélevée).

Quelles taxes s'appliquent?

Taxe sur la prime

2 % sur le montant de prime (payé par des personnes physiques domiciliées en Belgique)

Précompte mobilier

27 % sur la part du taux d'intérêt en cas de rachat de la Branche 21 ou en cas de transfert de la Branche 21 à la Branche 23 dans les 8 ans.

Cet aperçu tient compte de la législation fiscale au 1er janvier 2016.

Et quels sont les principaux risques?

Risque de marché

La valeur d'inventaire des fonds Branche 23 choisis par le preneur d'assurance est sujette aux fluctuations du marché. La valeur d'inventaire peut de ce fait augmenter, mais aussi bien baisser en dessous de la valeur initiale. Comme preneur d'assurance, vous assumez vous-même le risque correspondant.

Une répartition entre la Branche 21 et la Branche 23, mais aussi entre les différents fonds de la Branche 23, en combinaison avec un horizon suffisamment long (8 ans ou plus) qui vous donne la possibilité d'attendre le bon moment pour réaliser une valeur ajoutée, peuvent limiter, mais pas exclure le risque de marché.

Afin de mieux évaluer le risque de marché, un indicateur de risque est calculé pour chaque fonds Branche 23 sur la base des fluctuations du marché du passé, allant de 1 (risque faible) jusqu'à 7 (risque élevé). Cet indicateur peut changer à l'avenir.

Risque de crédit (risque de contrepartie des fonds Branche 23 sous-jacents inclus)

En cas de faillite de Baloise Insurance, après application du privilège légal et/ou du système de protection légal (Branche 21), le preneur d'assurance court le risque de ne plus recevoir, ou partiellement, ses réserves constituées (capital).

Baloise Insurance n'est pas responsable de la défaillance ou de la faillite de n'importe quelle contrepartie financière.

Privilège légal

La réserve Branche 21 et la réserve de chaque fonds Branche 23 séparé constituent, en soi, des fonds particuliers qui sont gérés séparément dans les actifs de Baloise Insurance. En cas de faillite, ces fonds particuliers sont utilisés prioritairement afin de solder les obligations à l'égard des preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires qui tombent sous cette gestion séparée.

Système de protection légal (Branche 21)

Tous les versements nets (diminués des retraits éventuels), majorés des intérêts acquis et de la participation bénéficiaire, tombent également sous le système de protection obligatoire belge. Ce système de protection s'élève à 100.000 EUR par preneur d'assurance et/ou bénéficiaire par entreprise d'assurance. Vous trouverez plus d'infos sur www.fondsspecialprotection.be

Informations utiles

Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.

Baloise Belgium SA est une entreprise d'assurances dont le siège social est situé à City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883, agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941A pour exercer les branches 21, 23 et 26 en Belgique.

Invest est une assurance vie individuelle de droit belge.

Nous vous conseillons de lire très attentivement les documents dénommés ci-après avant de, en concertation avec votre courtier, décider de souscrire Invest. Vous pouvez consulter ces documents gratuitement sur notre site web www.baloise.be:

- Document d'informations clés Invest et Invest 23
- Annexe au Document d'informations clés Invest et Invest 23
- Fiche technique des Taux d'intérêt garantis
- Fiche technique des Fonds de placement
- Règlement de gestion des fonds de la Branche 23
- Brochure d'information des aspects fiscaux de l'assurance vie

En cas de plaintes, vous pouvez en premier lieu vous adresser:

- **Au service des plaintes de Baloise Insurance:** City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen Tél. 078 15 50 56 ou via plainte@baloise.be.
- **À l'Ombudsman des Assurances:** square de Meeûs 35 - 1000 Bruxelles - www.ombudsman.as, Tél. 02 547 58 71 - Fax 02 547 59 75

Le traitement des plaintes non résolues par rapport à Invest relève de la compétence exclusive des tribunaux belges.

Plus d'explication sur Invest 23

Invest de Baloise Insurance une assurance-vie individuelle (Branche 23) qui peut être souscrite par 1 ou 2 preneurs d'assurance au nom de 1 ou 2 assurés.

Invest et Invest 23 sont en grande partie similaires. Cette notice financière pour Invest s'applique donc aussi sur Invest 23, quoiqu'il y ait quand même quelques différences importantes.

Quelles sont les différences entre Invest et Invest 23?

Invest 23 offre au preneur d'assurance la possibilité d'investir dans un ou plusieurs **fonds Branche 23**.

Vous pouvez souscrire une **assurance Décès** complémentaire avec un capital décès de:

- soit, la réserve constituée avec un montant minimum fixe au choix;
- soit, la réserve constituée avec comme minimum les primes versées (hors taxe sur la prime).

Invest 23 est souscrite pour une **durée indéterminée**.

La prime minimale est de 5.000 EUR (taxes sur les primes et frais compris).

Des versements supplémentaires dans la police de **300 EUR** au minimum (taxes sur les primes comprises) sont toujours une possibilité.

Invest 23 de Baloise Insurance s'adresse aux personnes qui souhaitent investir d'une façon flexible dans les fonds Branche 23 et ont un horizon d'investissement de 8 ans ou plus.

Qui est Baloise Insurance ?

Baloise Insurance offre un large assortiment de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises et travaille avec un réseau de courtiers en assurances indépendants. Baloise Insurance fait partie du Groupe Baloise, un groupe solide financièrement, ayant son siège principal à Bâle, en Suisse. La stabilité et le savoir-faire de l'un des plus grands holdings d'assurance en Europe nous permettent de garantir la sécurité de votre épargne.

Avec le Groupe Baloise, nous nous sommes fixé pour objectif de participer à la création d'un monde plus sûr pour toutes nos parties prenantes : les courtiers, nos clients, collaborateurs et actionnaires.

Tout ce que nous faisons est axé sur la sécurité.

Le courtier, votre conseiller

Une collaboration intense avec les courtiers est inhérente à l'ADN de Baloise Insurance. Nous sommes convaincus que c'est de leur courtier que les clients reçoivent le meilleur service et les meilleurs conseils.

Un contact direct entre vous, votre courtier et Baloise Insurance, en combinaison avec une approche personnelle de votre dossier, garantit un traitement administratif aisé.